

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

7 FÉVRIER 2018

UN CONTEXTE NOUVEAU : LA PRÉPARATION DU FUTUR CONTRAT ETAT – DÉPARTEMENT



- **La Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit qu'un contrat soit conclu avec l'Etat avant la fin du premier semestre 2018.** La négociation avec l'Etat doit permettre de prendre en compte les circonstances locales ; le Département s'est positionné parmi les 12 collectivités préfiguratrices
- Le contrat prévoira une **évolution maximale des dépenses de fonctionnement**, sur une base de **+1,2 %** qui pourra être modulée en fonction des critères suivants : démographie et construction de logements; revenu moyen par habitant et population résidant dans les quartiers politique de la ville; évolution passée des DRF.
- **En cas de norme d'évolution de +1,2 % : l'évolution des dépenses hors allocations sera limitée à environ + 0,3 %**
- **En cas de norme d'évolution de + 1,5 % : l'évolution des dépenses hors allocations sera limitée à environ + 0,9 %**
- Pour les Départements, ces contrats mettront en œuvre un système de **« malus »** (via une reprise de recettes de fonctionnement en cas de dépassement de la norme), mais **aucun « bonus » financier n'est prévu**

- Les prévisions de recettes de fonctionnement pour le budget principal 2018 s'élèvent à 1 526 M€, soit + 3,2 % par rapport au BP 2017, ce qui s'explique par les tendances d'évolution suivantes :
 - stabilité des **dotations** (802 M€);
 - progression de l'ordre de + 5 % des **recettes fiscales** (542 M€) avec une fiscalité indirecte toujours dynamique (taxe sur les tabacs, droits de mutation) et une taxe foncière dont l'augmentation est liée au simple effet base **sans hausse des taux** ;
 - reconduction des **fonds de péréquation** départementaux pour un niveau total de 76 M€ ; **fonds de soutien exceptionnel** aux Départements en hausse (10,9 M€)
 - recettes nouvelles ponctuelles en provenance de la CNSA à hauteur de +10,2 M€ (suite à la **loi Adaptation de la société au vieillissement**);

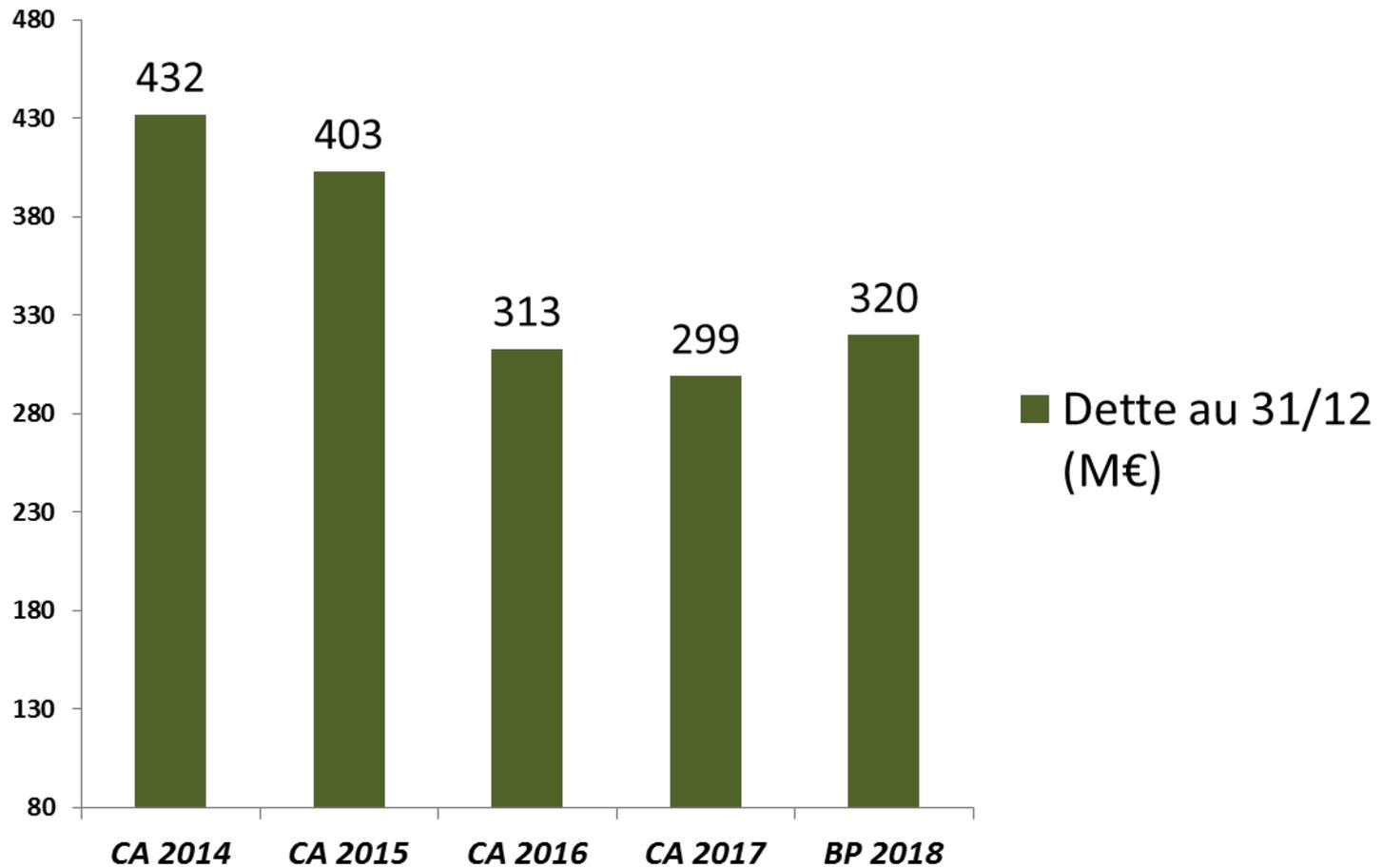
UN DYNAMISME DE LA DÉPENSE CONTENU MALGRÉ LE POIDS TOUJOURS CROISSANT DES ALLOCATIONS DE SOLIDARITÉ

- Les dépenses de fonctionnement sont prévues à hauteur de 1 447 M€ au BP 2018, soit une évolution mesurée de +1,7 % de BP à BP (et seulement + 0,4 % si l'on comptabilise les AIS à un niveau plafonné à +2%) avec notamment :
 - des **dépenses d'allocations de solidarité** estimées à un montant global de 765 M€, soit près de 53 % des dépenses de fonctionnement, avec un rythme d'évolution dynamique (+4,7 %) mais différencié selon les publics : ACTP-PCH : + 19 %, APA : + 11 %, RSA : + 3 %
 - un **budget ressources humaines en baisse** (-1,7%), lié à la diminution du nombre d'emplois aidés et à l'objectif de non remplacement de un départ à la retraite sur deux
 - des **frais financiers maîtrisés** (1,2 % des DRF)
- Ce budget 2018 responsable permettra donc de remplir les objectifs contractuels d'évolution de la dépense départementale.

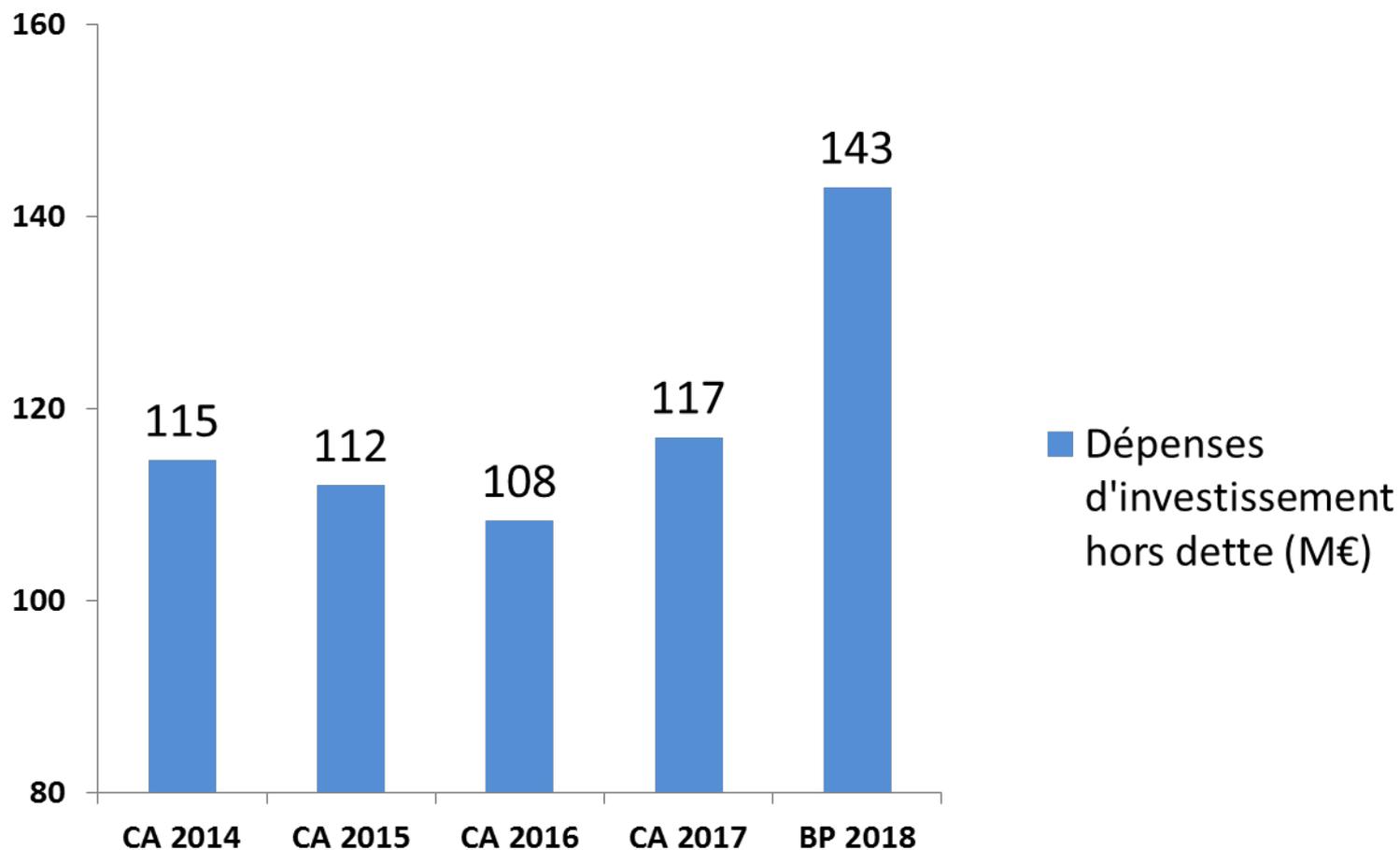
L'INVESTISSEMENT DÉPARTEMENTAL RENFORCÉ GRÂCE À LA PRÉSERVATION DE NOS MARGES DE MANŒUVRE

- En termes de **dépenses d'investissement**, les inscriptions au BP 2018 s'élèveront à **143 M€**, en hausse de **+7,5 %** par rapport au BP 2018 afin de financer le PPI départemental
- Le montant d'autorisations de programmes nouvelles s'élèvera à + 159,5 M€, dont **25 M€ consacrées aux nouveaux pactes de solidarité territoriale**
- La **capacité d'autofinancement** du Département (épargne brute) dégagée par le BP 2018 s'élèvera à 70 M€, **en forte hausse** par rapport au BP 2017 (+ 25 %)
- Aussi, malgré la hausse de l'effort d'investissement, **le montant d'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2018 sera à la baisse (60 M€ inscrits)**. La prévision à fin 2018 est d'un montant d'encours de dette proche de 320 M€ et une **capacité de désendettement ne dépassant pas 4 années** à fin 2018, bien en deçà du plafond de 10 années prévu par la loi, ce qui traduit **l'excellente solvabilité du Département et sa capacité à maintenir sur la durée l'effort d'investissement dans le cadre du projet de mandature**

UN BESOIN DE FINANCEMENT TOTALEMENT MAITRISÉ...



... QUI AMPLIFIE LA RELANCE DE L'INVESTISSEMENT DÉPARTEMENTAL



- **Un nouveau contexte de contrat Etat-Département pleinement conforme à nos principes de gestion**
- **Une maîtrise dans la durée de nos charges de fonctionnement**
- **Un investissement amplifié au service d'une plus grande solidarité territoriale**